

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
"PAYS DE LAPALISSE"

**Délibération N°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**  
Le **Vingt Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 14 Février 2024 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, suppléant de M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à Mme WALRAET

Absentes :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON  
Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est lancée dans cette aventure depuis 2022 avec la création de la cuisine commune et la volonté de permettre aux producteurs locaux d'écouler leur production en circuits courts.

Depuis le départ, plusieurs actions ont été réalisées, ainsi que bon nombre de concertations.

Pour rappel, il y a eu au cours de ces 2 dernières années : Diagnostic alimentaire territorial, Ciné-débats, CoPil puis Groupes techniques, accompagnement de la création des jardins familiaux, travail sur le gaspillage alimentaire, réalisation d'ateliers pédagogiques, Réalisation d'un annuaire de producteurs locaux pour la restauration hors domicile, Organisation d'une conférence technique à destination des éleveurs bovins (InterPAT), réflexion avec les autres territoires pour les actions à conduire au sein d'un comité interPAT (logistique spécifique des produits locaux, diversification maraîchage – arboriculture du territoire, création d'une légumerie, travail sur l'installation-transmission avec les différents organismes départementaux, etc.), signature d'une convention avec la SAFER pour la mise à disposition d'une base de données sur le foncier, mise en avant de produits locaux lors d'événementiels (Ciné-débat, CoPil, Forum de l'habitat et Forum Bien-Vivre), visite de ferme pour le Pass Ado, réunions de groupes de travail composés d'intervenants sur le territoire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	23

**OBJET :**

**PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIAL - Plan  
d'actions**

Ce cheminement a abouti à la tenue d'un COPIL le 20 décembre 2023 qui a proposé un plan d'actions aujourd'hui présenté par les élus en charge du PAT -Mme Delphine THEVENOUX et M. Jean Marc BRUNIAU-.

Ce plan d'action est soumis à l'avis du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir les actions proposées pour l'année 2024, pour un montant total de 48 365 €, le montant à charge de la Communauté de Communes s'élève à 17 790,40 € (37%). Les fiches d'action seront transmises aux élus communautaires avec les plans de financement prévisionnels.
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions afférentes aux différentes fiches d'actions.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 27 FEV. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 21 FEV. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~